



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
VERSAILLES

TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES
à compter du 01/01/2025 - L.n°2023-1059 du 20 nov. 2023

INSCRIPTION MODIFICATIVE ET RENOUELEMENT D'UN CONTRAT MENTIONNÉ À L'ARTICLE L.624-10 DU CODE DE COMMERCE

Inscription modificative d'un contrat mentionné à l'article L.624-10 du code de commerce:

- Bordereau
- Un original de l'acte s'il est sous seing privé ou une expédition s'il est authentique ou une copie de celui-ci

Renouvellement d'un contrat mentionné à l'article L.624-10 du code de commerce:

Bordereau